



CARACTERISTIQUES DES PHOTOS AUTORISEES POUR LA PRISE DE LICENCE

Thématique :	Qualifications
Destinataires :	Présidents et correspondants
Nombre de pièces jointes :	0
Echéance et planning :	A conserver

Rappel des photos autorisées pour la prise de licence (conformément aux règlements généraux de la FFBB)

Veuillez informer tous vos licenciés, **avant la saisie de leur pré-inscription**, que la photo doit répondre aux caractéristiques définies par la FFBB.

La photo doit :

- Être récente
- Ressembler au format d'une photo d'un titre d'identité (exemple : CNI)
- Être nette, sans surcharge ou altération
- Le fond ne doit pas être surchargé et de préférence de couleur unie
- Présenter un **visage dégagé, les yeux visibles et ouverts**
- **Présenter un visage face à l'objectif, la tête droite.** Si présence de lunettes et montures, la monture ne doit pas masquer les yeux. Les verres teintés ou colorés sont interdits.
- Pas de casquette, chapeau etc...sur la tête.

Pour les mineurs, il est essentiel de demander **une nouvelle photo** afin qu'elle ressemble à la personne.

Si les photos fournies par les licenciés ne respectent pas ces caractéristiques, vous devez la modifier avant de valider la pré-inscription.

Formats autorisés :



Formats interdits :



Lors du contrôle par le Comité, pour toute photo jugée non conforme, vous aurez 15 jours pour en enregistrer une nouvelle, à défaut le licencié sera déqualifié.

Contacts : Secrétariat 05.53.66.94.20

Rédactrice :	Vérificateur	Approbateur
<i>Séverine FERARY</i> <i>Secrétaire administrative</i>	<i>Hélène FONTAYRAL</i> <i>Responsable Qualification</i>	<i>Hélène FONTAYRAL</i> <i>Secrétaire Générale</i>
Référence :	09-06-2026-caractéristiques des photos autorisées	